

Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

Déclaration du groupe Professions libérales

La donnée numérique est l'or d'aujourd'hui et de demain. Nous, citoyens, fournissons cet or, collecté par les hébergeurs, revendu par des data brokers, utilisé par les éditeurs et d'autres opérateurs.

Or nos données contiennent notre vie privée, nos opinions politiques, et les données de nos institutions publiques sont lourdes d'enjeux stratégiques.

Moins de 25% du trafic Internet de la France y serait traité physiquement. 40 % des big data centers sont situés aux États Unis, lesquels procurent à leurs services de renseignements l'accès légal à l'ensemble des données traitées sur leur sol.

Comme le souligne l'avis, l'instauration d'un garde-fou des libertés individuelles et des données personnelles est une urgence.

Elle l'est d'autant plus que l'univers des plateformes numériques est largement oligopolistique, pris en étau entre les firmes américaines et chinoises.

Donc la réponse ne peut être qu'européenne, c'est la création d'un espace numérique européen unifié. C'est aussi à cette échelle que pourront être traités les enjeux sociaux, fiscaux et environnementaux du numérique, développés par l'avis.

Il faut d'abord investir massivement dans les entreprises européennes du numérique.

La France est le pays qui crée le plus de start-up en Europe, mais seules trois entreprises françaises (*Blablacar*, *OVH* et *Deezer*) figurent parmi les 327 start-up valorisées à plus d'un milliard de dollars dans le monde (dites « licornes ») dont seulement 68 en Europe.

Plusieurs raisons à cela dont au moins deux ressortent de l'avis :

- d'une part, le manque cruel d'investisseurs européens, aboutissant à des rachats purs et simples par de grands acteurs extra européens ;
- d'autre part, le taux moyen d'imposition des entreprises européennes s'élève à 23 %, contre 9% pour celui des GAFAM (Google Amazon Facebook Apple Microsoft).

Ainsi, comme le souligne l'avis du CESE, il est primordial d'investir massivement pour l'émergence d'un « écosystème » numérique conforme aux valeurs de l'Union Européenne ; l'économie d'un marché numérique européen pourrait représenter 415 milliards d'euros, tandis que la croissance de chiffre d'affaires à attendre de la numérisation de l'industrie européenne s'élèverait à 110 milliards et pourrait créer plus de 800 000 emplois.

Le groupe des professions libérales souhaite mettre l'accent sur deux points.

D'une part l'enjeu culturel du numérique : en France la moitié (49 %) des 18-24 ans consultent un moteur de recherche lorsqu'ils cherchent une information sur l'actualité, mais seulement 18 % consultent le site d'un média de confiance. Aux États Unis, plus des deux tiers des adultes s'informent sur les réseaux sociaux. Notre groupe souhaite donc insister sur le fait que la souveraineté numérique doit aussi être individuelle, que chaque individu doit être éduqué au discernement critique dans sa propre pratique numérique.

D'autre part la confidentialité des données et le respect du secret professionnel. Les professionnels libéraux sont directement concernés par ces questions dans leurs pratiques. Pour ne prendre qu'un exemple, les avocats ont opéré, et financé, leur mue numérique pour désormais correspondre via la plateforme e-barreau du Conseil national des barreaux avec toutes les juridictions. Un jeune avocat est maintenant doté d'un bureau numérique sécurisé dès son inscription au barreau.

Le groupe des professions libérales remercie le rapporteur pour son travail très passionnant, et a voté l'avis.